

Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social- *DEASS*

Fiche métier

TEXTES DE REFERENCE :

- Le décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- Le décret n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social niveau II
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'assistant de service social
- Arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018
- L'instruction ministérielle N°DGCS/SD4A/DGESIP/2018/220 du 14 septembre 2018 relatif à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements et à la mise en œuvre des décrets n°2018-733 du 22 août 2018 et n° 218-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

AJACCIO

Rue Louis Nyer
Immeuble Le Pélican Bât A I
20 090 Ajaccio
Tél. 04 95 25 04 73

BASTIA

Couvent Capanelle
4 Route de Ville
20 200 Bastia
Tél. 04 95 54 10 23

PORTO-VECCHIO

Chemin d'Agnarella
20 213 Porto-Vecchio

www.ifrtscorse.eu
contact@ifrtscorse.eu

Le métier d'Assistant de Service Social

L'assistant de service social mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.

Dans le respect d'une démarche éthique et déontologique et dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social élabore un diagnostic social et un plan d'intervention avec la participation des intéressés.

Conditions d'exercice et modalités d'intervention

Selon son contexte d'exercice, l'assistant de service social travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et est en lien avec des partenaires du territoire. Il initie, participe, pilote des actions collectives et de groupes, dans une dynamique d'équipe, de partenariat et de réseau en favorisant l'implication des personnes. Il promeut des actions de prévention et participe au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants. En fonction de ses missions et du cadre institutionnel, l'assistant de service social peut être amené à effectuer des visites à domicile et des accompagnements extérieurs. Par une posture de veille professionnelle, l'assistant de service social développe une expertise en matière de politiques sociales et de lutte contre les exclusions et les discriminations. Il est force de propositions pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie. Il exerce un rôle de conseil auprès d'institutions, d'autres professionnels, d'élus, de partenaires... Il continue à se former tout au long de sa vie professionnelle pour développer ses connaissances et ajuster sa pratique aux évolutions sociétales. Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

Rôle et fonctions

L'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Dans ce cadre, l'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,
- développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société
- mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté.

L'assistant de service social évalue, analyse la situation de la personne et coconstruit un plan d'actions négocié et contractualisé. Dans le cadre de l'évaluation, il identifie les ressources du territoire pour orienter la personne vers les partenaires adaptés. Il intervient soit en individuel (intervention sociale d'aide à la personne), soit en collectif (travail social collectif). En fonction de son cadre institutionnel, dans les limites de son cadre d'intervention et de ses missions, l'assistant de service social est amené à élaborer et conduire des projets d'accompagnement social.

Lieu d'exercice :

L'assistant de service social peut être employé dans la fonction publique territoriale (Conseil Départemental, Mairie...), hospitalière (hôpitaux, structures associées...), d'État (collège, lycées, ministères, établissements pénitentiaires...), dans les organismes de protection sociale (CAF, CARSAT...), dans les entreprises et dans les associations (handicap, insertion, logement.....)

Evolution de carrière :

L'assistant de service social peut évoluer dans son domaine en validant des acquis d'ingénierie sociale, mais aussi des fonctions d'encadrement comme celles de chef de service ou de directeur d'établissement.)

AJACCIO

Rue Louis Nyer
Immeuble Le Pélican Bât A1
20 090 Ajaccio
Tél. 04 95 25 04 73

BASTIA

Couvent Capanelle
4 Route de Ville
20 200 Bastia
Tél. 04 95 54 10 23

PORTO-VECCHIO

Chemin d'Agnarella
20 213 Porto-Vecchio

www.ifrtscorse.eu
contact@ifrtscorse.eu